Stratégie de retraite assurée

Avez-vous envisagé la Stratégie de retraite assurée?

Beaucoup apprécient l'efficacité de la Stratégie de retraite assurée comme une solution de planification de la retraite qui présente deux avantages distincts. Premièrement, elle permet de toucher des fonds supplémentaires à la retraite en favorisant la croissance de la valeur de rachat avec report d'impôt au titre d'une police d'assurance vie universelle et, deuxièmement, elle prévoit le versement d'un capital-décès assurant la sécurité financière des proches.

Examinons de plus près la situation…

C'est le rêve de chacun de couler une retraite paisible loin de tout souci financier. Toutefois, si vous avez atteint le plafond de cotisation à vos REER et à vos CELI et que vous souhaitez épargner davantage, non seulement vous disposez de choix limités, mais vos placements non enregistrés, tels que les fonds communs de placement, les actions et les obligations, seront lourdement imposés. C'est sur ce plan que la Stratégie de retraite assurée peut s'avérer efficace, car étant intégrée à votre police d'assurance vie universelle, elle vous procure des fonds supplémentaires à la retraite.

Constitution d'une réserve financière pour la retraite

Grâce aux fonds supplémentaires procurés par votre police d'assurance vie universelle, la retraite sûre et confortable dont vous rêvez est à votre portée. Le processus est simple :

1. Avant la retraite, les dépôts versés dans la police d'assurance vie universelle fructifient avec report d'impôt, les intérêts produits étant conformes aux options de placement spécialement choisies selon le profil de risque. Pour optimiser la croissance de la valeur de rachat, le client peut investir un montant excédentaire dans sa police d'assurance vie universelle (sous réserve des plafonds autorisés), et ce, jusqu'à la retraite.
2. À la retraite, le client peut offrir la valeur de rachat de sa police d'assurance vie universelle en garantie pour obtenir un prêt de sa banque ou d'un autre établissement de crédit. Ce « prêt garanti » procure donc des fonds supplémentaires en franchise d'impôt pour la retraite.

Report de remboursement du prêt

De concert avec votre établissement de crédit, vous pourrez négocier une formule de remboursement permettant la capitalisation de l'intérêt sur le prêt. Ainsi, le solde du prêt majoré des intérêts sera remboursé au moyen du capital-décès de votre police. Toute somme excédentaire en sus du montant du remboursement est ensuite versée aux bénéficiaires en franchise d'impôt.

Avantages de l'assurance vie universelle

Bien que la Stratégie de retraite assurée soit une solution efficace dans le cadre de la police d'assurance vie universelle, la souscription d'une telle police devrait tenir compte d'autres éléments, notamment les avantages qu'elle procure :

- **Accroissement du patrimoine**
  Le capital-décès augmente votre valeur nette dès la souscription de la police.
- **Protection du patrimoine**
  Le capital-décès (déduction faite des obligations de prêt) versé à vos bénéficiaires désignés (autres que la succession) n'est pas soumis aux frais d'homologation, aux frais juridiques et aux frais du liquidateur de la succession.
- **Options de placement**
  Vous pouvez vous prévaloir d'un large éventail d'options de placement sous-jacents, notamment les Options d'intérêt Bons du Trésor et les Options d'intérêt à taux fixe, lesquelles sont garanties, ou les Options d'intérêt sur indice gérées ou les Options d'intérêt sur indice passives, dont le rendement n'est pas garanti.
- **Protection contre les créanciers**
  Votre police d'assurance vie universelle peut être protégée contre les réclamations des créanciers, sous réserve des lois en vigueur et de l'existence de certains liens familiaux entre la personne assurée (au Québec, le propriétaire de la police) et les bénéficiaires.

Voici de quoi il s'agit :

La Stratégie de retraite assurée répond au besoin de protection d'assurance vie du client dans l'immédiat tout en lui procurant des fonds supplémentaires à la retraite.

1. Le client souscrit une police d'assurance vie universelle sur sa tête.
2. Il y investit un montant excédentaire (sous réserve des plafonds autorisés), question d'optimiser la croissance de la valeur de rachat avec report d'impôt.
3. À la retraite, il y a cession de la police à un établissement de crédit en utilisant la valeur de rachat de celle-ci comme garantie d'un prêt.
4. Vous touchez les fonds empruntés que vous pouvez utiliser à diverses fins, notamment :
   - Fonds supplémentaires à la retraite;
   - Vacances;
   - Cadeaux à la famille ou dons à des organismes de bienfaisance;
   - Autres occasions de placement.
5. Le prêt est remboursé au moyen du capital-décès, qui comprend l'élément assurance et la valeur de fonds accumulée. Toute somme excédentaire est versée aux bénéficiaires en franchise d'impôt.

La Stratégie de retraite assurée est une solution financière de rechange que votre conseiller pourra adapter selon vos besoins particuliers. Ce dernier sera également en mesure d'évaluer l'ensemble des risques de cette stratégie, qui comprennent les risques liés à l'espérance de vie, aux marges des taux d'intérêt, aux financements bancaires disponibles, à la fiscalité et à la volatilité des marchés.

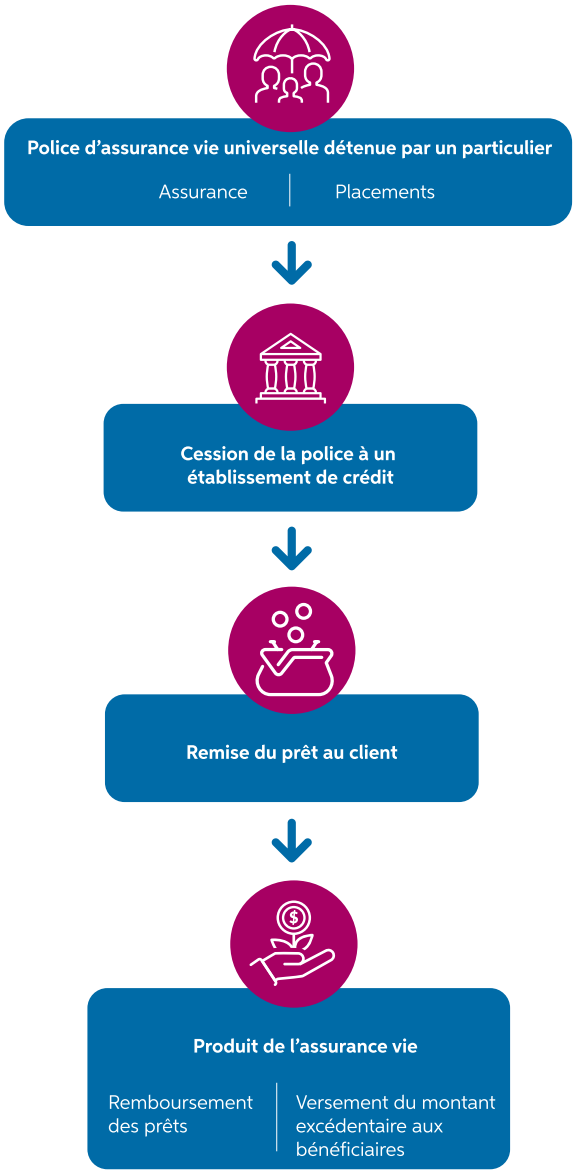

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent uniquement au sens général et ne devraient pas être interprétés comme étant des conseils en matière de placement, d'assurance, de planification successorale, de droit, de services financiers, de comptabilité ou de fiscalité. Les clients devraient recourir aux services de spécialistes dans les domaines fiscal, juridique et comptable. Les données et les circonstances propres à chaque cas varient d'un client à l'autre. ivari, les sociétés qui y sont affiliées, les membres de leur direction, leur personnel ou toute autre personne ne peuvent accepter la responsabilité d'une perte directe ou indirecte attribuable à l'utilisation de l'information, des stratégies ou des opinions contenues dans ce document.

MC ivari et les logos ivari sont des marques de commerce d'ivari Holdings ULC. ivari est autorisée à utiliser ces marques.

LP1889FR 8/22